

Paris, 5 janvier 2015

La Banque Palatine lance PALATINE EUROPE OPPORTUNITE3 Produit présentant un risque de perte en capital

La Banque Palatine, banque des entreprises et banque du patrimoine du Groupe BPCE, a procédé ce jour au lancement, auprès de ses clients, de PALATINE EUROPE OPPORTUNITE 3 (code ISIN **FR0012383545**) (Eligibilité : Compte-titres hors PEA et assurance vie, selon contrats).

PALATINE EUROPE OPPORTUNITE 3 (code ISIN **FR0012383545**) est un produit dédié aux investisseurs souhaitant profiter de la hausse potentielle du marché actions européen dans la limite, le cas échéant, du mécanisme de remboursement anticipé automatique tout en bénéficiant d'une garantie en capital à maturité tant que, à cette date, l'indice sous-jacent-Euro Stoxx 50[®] (l'« Indice » hors dividendes) ne baisse pas en dessous de 60% de son niveau initial. Si l'indice venait à clôturer au-dessous de ce niveau à la maturité, alors les investisseurs seraient exposés à la perte de l'Indice et subiraient donc une perte en capital pouvant être partielle ou totale.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR0012383545
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats)
Date d'émission	6 mars 2015
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de souscription	Du 5 janvier 2015 au 27 février 2015 au plus tard
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	14 mars 2022
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 [®] (Code Bloomberg: SX5E Index)
Montant minimum de souscription	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché
Commission de souscription	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
Commission de rachat	Néant
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 2,50% au maximum du montant émis, ainsi qu'une rémunération annuelle calculée sur la base de l'échéance des obligations, égale au maximum à 0,80% du montant d'obligations effectivement placées. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	Société Générale
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français

Les modalités des Obligations sont précisées dans des Conditions Définitives issues du prospectus de base en date du 22 août 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sous le numéro 14-466), qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus telle que modifiée (le «Prospectus de Base»). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

A propos de la Banque Palatine

La Banque Palatine, banque des entreprises et du patrimoine du Groupe BPCE, accompagne les entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Elle déploie son expertise auprès des moyennes entreprises et des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Son réseau de 51 agences en France en synergie avec les métiers d'expertise (gestion privée, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...) accompagne aujourd'hui plus de 10000 entreprises et 63000 clients particuliers.
www.palatine.fr & @BanquePalatine

Contact presse Banque Palatine
Mathieu Ferrié : 33 (0)1 55 27 94 34
mathieu.ferrie@palatine.fr

Contact Relations Investisseurs Banque Palatine
Franck Leroy : 33 (0)1 55 27 97 61
franck.leroy@palatine.fr